

Medi-Assistance

Déclarer votre hospitalisation en ligne



Rapide et simple



Un séjour à l'hôpital, planifié ou plutôt inattendu ? Dans ce cas, vous voulez avant tout :

- ✓ éviter les soucis financiers,
- ✓ ne pas subir de tracas administratifs,
- ✓ être sûr que votre assureur paiera directement la facture d'hospitalisation à l'hôpital.

Grâce à Medi-Assistance, vous pouvez vous **concentrer complètement sur votre guérison**. Communiquez-nous les détails de votre hospitalisation, avant ou pendant votre séjour et vous recevez immédiatement toutes les informations relatives au traitement financier de votre admission. Après acceptation de votre dossier, AG Insurance acquitte directement l'intégralité de la facture d'hospitalisation. Vous ne devez donc verser **aucun acompte**.

Le moyen le plus rapide pour déclarer une hospitalisation, c'est en ligne, et ce 24 h/24 :

1. Rendez-vous sur www.aginsurance.be. Cliquez sur 'Particuliers', puis sur 'Aide d'urgence' en haut à droite.
2. Dans la rubrique 'Santé', sélectionnez 'Mon assurance hospitalisation'. Suivez ensuite les instructions à l'écran.
3. Si nécessaire, votre gestionnaire de dossier vous contactera pour obtenir des informations complémentaires. Sinon, vous recevrez par e-mail une confirmation écrite de l'acceptation de votre dossier, au plus tard le jour ouvrable suivant.

► Afin de nous permettre de vous rembourser plus rapidement les frais médicaux éventuellement déboursés avant et après l'hospitalisation, votre numéro de compte vous sera demandé lors de la déclaration en ligne. Gardez-le donc à portée de main.

Pas d'accès internet ? Dans ce cas, appelez notre Service Center au 078 15 02 33.

Davantage d'informations ?

Contactez votre courtier ou consultez notre site web www.aginsurance.be. Introduisez 'Medi-Assistance' dans le champ de recherche [la loupe en haut à droite] pour obtenir toutes les informations à ce sujet.